

Étaient présent : M-Mme ; BOUTHEMY André-Maire, BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, BUSSON Françoise, DELALANDE Bruno, GEFFRAULT Fernand, GENOUEL Angélique, JEULAND Stéphane, BARON Rémi, GRANDGIRARD Pascal, DROUILLE Jérôme,

Ayant donné pouvoir Sophie NIEZ: à Françoise BUSSON, Yannick MARTIN à Bruno DELALANDE

Secrétaire de séance : Jérôme DROUILLE

Date de la convocation : 16 décembre 2017

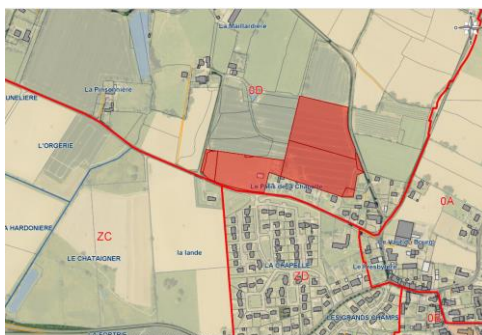
Date d'affichage du compte rendu : 05janvier 2018

1- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Monsieur le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal : il n'y a ni questions et aucune remarque, le compte rendu est approuvé.

2- TERRAIN COMMUNAL DU PATIS DE LA CHAPELLE

Le Conseil se pose la question sur l'éventualité de réaliser un futur lotissement sur une partie de terrain situé au pâtis de la chapelle.



Un vote a lieu concernant la réalisation du futur lotissement.

12 voix **pour** / 1 voix **blanc**

Le conseil est favorable à ce projet.

Présentation par Mr Delalande des avantages et inconvénients de donner à lotir le terrain du Pâtis de la Chapelle à un lotisseur privé, soit 3hectares environ.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal se prononce par vote à bulletin secret :

A la question doit-on faire appel à un lotisseur privé pour la réalisation du futur lotissement qui pourra se faire sur une superficie d'environ 1 hectare dans un premier temps

Vote : **NON** 7 voix / **OUI** 5 voix / **Blanc** 1 voix

Le prochain lotissement ne sera donc pas réalisé par un promoteur privé, Une commission va être mise en place en 2018 pour le lancement de ce futur projet.

3- URBANISME

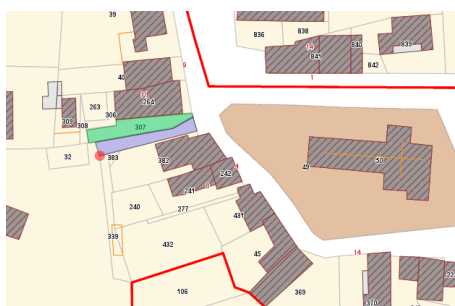
Droit de préemption urbain propriété consorts David

Suite à la vente de la maison 15 place de l'église propriété des consorts David, le Conseil Municipal est sollicité

La commune, après analyse, ne fait pas valoir son droit de préemption et autorise la vente de cette maison et d'un terrain constructible attenant ayant fait l'objet d'un certificat d'urbanisme positif.

Proposition d'achat de terrain Place de l'église

Le conseil prend note de la proposition de vente des parcelles 307 et 338p appartenant aux consorts David, familles Gauthier et Morel, parcelles desservant les différentes propriétés. (5 pour en ce moment ,7 dans le futur).



Le conseil étudie la possibilité d'achat de ces terrains et procède à un vote 6 voix pour l'achat de terrain, 5 contre et 2 voix blanc.

Mr le Maire va rentrer en négociation avec les différentes parties afin de clarifier les modalités d'achat.

4 FINANCES

Dossier DETR 2018 rue de la fontaine et amendes de police

Mr le Maire présente les demandes de subvention au titre de la DETR et des Amendes de Police pour les équipements de sécurité dans l'aménagement de la rue de la fontaine :

- DETR RESERVE INCENDIE

Construction d'une réserve incendie	28 000.00
TOTAL GENERAL HT	28 000.00

- Arête le financement de ces travaux comme suit

DETR réserve incendie	9 800.00
AUTOFINANCEMENT	18 200.00

- DETR EQUIPEMENTS DE SECURITE RUE DE LA FONTAINE

Terrassements généraux	10 737.50
voirie	137 462.50
TOTAL TRAVAUX HT	148 200.00
études	2 000.00
Maitrise d'œuvre	8151.00
TOTAL GENERAL HT	158351.00

- Arête le financement de ces travaux comme suit

DETR aménagement de sécurité	63 340.00
AMENDES DE POLICE	8000.00
AUTOFINANCEMENT	87 011.00

- AMENDES DE POLICE :

Aménagement de sécurité sur voirie

RECAPITULATION :	
TERRASSEMENTS	4 007,50 €
VOIRIE	46 565,00 €
TOTAL H.T.	50 572,50 €

Aménagement d'un chemin piéton

RECAPITULATION :	
TERRASSEMENTS	3 807,50 €
VOIRIE	19 950,00 €
TOTAL H.T.	23 757,50 €

Ces demandes sont validées à l'unanimité par le conseil.

Marchés complémentaires rénovation de bâtiments

Robinet de puisage

Monsieur BOUVIER, adjoint en charge des travaux de bâtiments, signale qu'il faut installer un robinet de puisage dans les sanitaires pour faciliter le ménage, il présente donc un devis de l'entreprise AIR V,

Le montant s'élève à 390.15 € HT soit 468.18 € ttc.

Après avoir entendu l'adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal :

- retient la proposition de l'entreprise AIR V s'élevant à 390.15 € HT

Marché initial	Marché complet	Nouv montant	Nouv montant
9 738.13HT	390.15 € HT	10 128.28 € HT	12 153.93 € TTC

Clefs supplémentaires :

Monsieur BOUVIER, signale également que des clefs supplémentaires sont nécessaires, ces 23 Clés sont destinées aux bénévoles de la bibliothèque.

Monsieur BOUVIER présente donc un devis de l'entreprise BONDIS,

Le montant s'élève à 278.20 € HT soit 333.84 € ttc.

Après avoir entendu l'adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal :

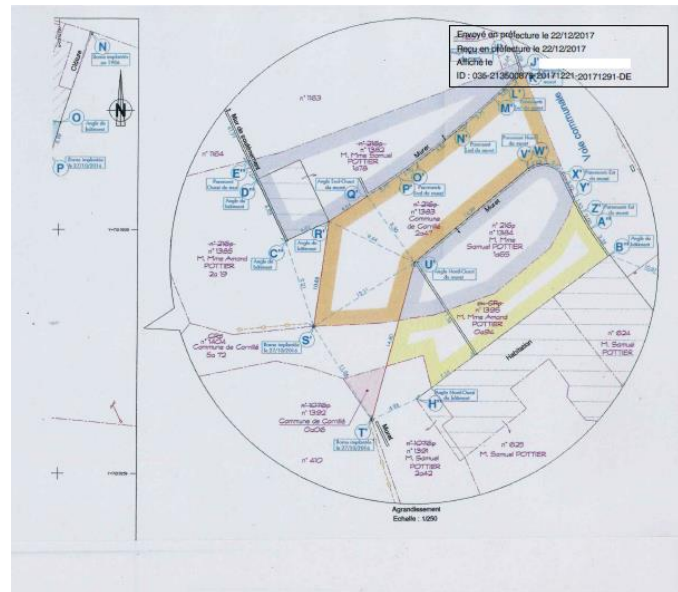
- retient la proposition de l'entreprise BONDIS s'élevant à 278.20 € HT

Marché initial	Marché complet	Nouv montant	Nouv montant
19 634.20HT	278.20 € HT	19 912.40 € HT	23 894.88 € TTC

5- Affaires communales

Vente du terrain à Chatenay

2 actes notariés sont à réaliser un pour la vente et l'autre pour l'achat du terrain permettant de régulariser le chemin de Chatenay



Prix de vente à 1.50€ M²

Les frais de bornage sont à la charge des familles Pottier

6- Intercommunalité

Adhésion au service commun « informatique » de Vitré Communauté

La commune va adhérer au service commun « informatique » de Vitré Communauté pour la somme de 1554.62€ soit 1,63 € par habitant (avis favorable de l'ensemble du conseil)

Rapport annuel 2016 Syndicat des eaux de Chateaubourg

Françoise Busson a présenté au conseil une synthèse du rapport d'activités. Le contrat de délégation de service public est valable jusqu'en 2018 et exploité par VEOLIA. Le rapport est consultable en mairie

Quelques chiffres clefs :

22 087 abonnés

21 communes sont adhérentes

Le Syndicat des Eaux distribue 3 915 837 m³ d'eau, le réseau de distribution s'étend sur 1062 km

Une consommation moyenne de 182 litres par jour et par habitant.

Le prix du m³ d'eau potable est fixé à 2.30 euros.

La qualité de l'eau est jugée bonne au regard des analyses réalisées très régulièrement sur l'ensemble du réseau de distribution

Le compte rendu détaillé par le syndicat est disponible en mairie.

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités 2016 ainsi présenté.

➤ Rapport d'activités 2015 du SMICTOM du Sud Est

Michel Bouvier a présenté au conseil une synthèse du rapport d'activités.

Le Syndicat regroupe 70 communes

Ordures ménagères : 21 740 tonnes sont collectées soit 164kg/habitant.

Déchets recyclables : 5569 tonnes collectées soit 42kg/habitant

Verre : 4903 tonnes sont collectées soit 37kg/habitant

En déchetterie : 33 735 tonnes sont collectées dont 11 867 tonnes de déchets verts

Le rapport en détail est disponible en mairie.

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités 2016 ainsi présenté.

Confirmation que des agents du SMICTOM vont venir dans chaque foyer expliquer les nouvelles bornes et les nouveaux containers

7- Questions diverses

Renouvellement des membres de la commission de suivi de site de la S.A.V.E.

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 créant les commissions de suivi de site en remplacement des Commissions Locales d'Information et de Surveillance,

Vu la composition des commissions de suivi de site organisée en 5 collèges, le collège 2 étant composé d'élus des collectivités territoriales,

Considérant que les commissions de suivi de site ont pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine, par la gestion des déchets;

Considérant que les membres de ces commissions au sein des installations de traitement de déchets sont nommés pour une durée de 5 ans;

Considérant que le mandat des membres de la CSS de la Société Armoricaine de Valorisation Energétique de Cornillé arrive à échéance en février 2018.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, désigne pour le représenter au sein de la commission de suivi de site de la SAVE :

- Meddy DELAHAIE en tant que représentant titulaire
- Stéphane JEULAND en tant que représentant suppléant

Participation aux dépenses de la cantine

Monsieur Le Maire a rencontré début décembre la directrice de l'école Ste Anne ainsi que la nouvelle présidente de l'OGEC, Mme Mathilde Roussel. Celles-ci l'ont informé de leur souhait de faire appel à la cuisine centrale de Saint Didier pour la livraison des repas, l'école de saint Aubin bénéficie déjà de ce service, il y aura donc harmonie entre les 2 écoles, le prix de revient du repas est de 3.78 euros, aujourd'hui le repas à Cornillé est facturé 3.80 euros pour un prix facturé par le prestataire de 2.32 euros.

L'association des parents d'élèves demande un soutien financier de la commune à l'occasion de ce changement.

En 2017, les élus avaient augmenté la subvention pour la cantine, la somme est de 11 000 euros, la commune a à sa charge les frais de chauffage et d'électricité ainsi que l'entretien du matériel et du bâtiment.

La commune de St Aubin participe financièrement à la cantine de St Aubin mais les élus n'ont pas d'information chiffrée, ils demandent donc à monsieur le Maire de prendre contact avec la mairie de st Aubin et se prononceront lors de la prochaine réunion au vu des éléments chiffrés.

Demande de Mme Genouel sur la situation du dossier PADD suite à la réunion publique. Après le compte rendu transmis par le cabinet NEO TEC URBA, il s'avère que plusieurs points méritent des réflexions approfondies de la part de la commission urbanisme et peut être plus du conseil entier. Un courrier de Monsieur maire à NEO TEC URBA a été remis à l'ensemble du conseil, ainsi que la réponse du cabinet. Reste à trouver une date avec le cabinet pour éclaircir les points.

Local jeune et bibliothèque (possibilité d'une inauguration en avril 218)
Confirmation de la part de Mr Geffrault et de Vitré Communauté sur la liaison piétonne entre Cornillé et St Aubin. Une passerelle pourrait être créée et serait prise en charge par Vitré Communauté, il faudrait également acquérir le chemin privé appartenant à la famille Chatelais et qui longe la propriété de Mme Leblanc.



Mr Delahaie présente les devis pour un Pc Portable pour la mairie, le Conseil Municipal retient la proposition de la société IDEAL CONCEPT de Vitré pour un montant de 1261.17€ HT

- La prochaine réunion du conseil est fixée au jeudi 25 janvier à 19 heures 30).
- La séance est levée à 22 heures 30.